

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2017

Convocation affichée et envoyée :
Le 13 janvier 2017

L'an **deux mil dix-sept et le vingt janvier** à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, HAMON Marc, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe, TILLON MACAUD Cécile.

Absents excusés : Eric DELAUNE, Christophe LAVOLLÉE

Secrétaire de séance : Bruno ARNAL

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2016 .

Concernant la délibération 21.12.16-032 Madame TILLON MACAUD demande d'ajouter la précision suivante au point "**Travaux de voirie**" de la réunion du 21 décembre 2016 :

« *Le conseil municipal envisage de créer dans les années à venir des places de parking sur la voie communale en face du château comme le prévoit le contrat d'objectifs* ».

20.01.17-001

Demandes de subventions des associations.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie.

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'accorder :

- Adapei 15 €
 - Fnath 15 €
 - Téléthon..... 15 €
 - Amicale des Pompiers de Combours 15 €
 - Handicap service 35 15 €
 - Les Restos du Coeur..... 15 €
 - Comité des fêtes de Lanrigan 150 €
- (avec un supplément de 15 € par personne de plus de 60 ans présente au banquet des aînés)
- Les Z'amusous de Lanrigan 150 €
 - Chasse Lanriganaise 150 €
 - Voyages scolaires élèves de Lanrigan 10 % du prix du voyage
(plafonné à 50 € / élève).

20.01.1 7-002

Aménagement des abords de la Mairie : avenant au marché de Maîtrise d'œuvre pour modification de la section C du projet.

Monsieur le Maire indique que le cabinet QUARTA a transmis un devis pour modification du plan projet de la section C et établissement de l'estimation des travaux supplémentaires. Le montant de ce devis est de 650 € HT. Le nouveau montant du marché de Maîtrise d'œuvre serait de 17 233.50 € HT.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

20.01.17-003

Projet du PLUi de la CCBR.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi ALUR facilite l'élaboration du PLUi grâce au transfert automatique de la compétence PLU aux EPCI au plus tard le 21 mars 2017 sauf vote contraire des élus. Cette mesure a pour objectif de favoriser la réflexion à l'échelle intercommunale et de mieux coordonner les projets. Il ajoute que les documents d'urbanisme sont des outils de planification dont l'objectif est de prévoir l'aménagement de l'espace et que le PLUi doit être en cohérence avec le SCOT. Il rappelle que notre commune ne possède pas de document d'urbanisme et se réfère actuellement au Règlement National d'Urbanisme.

Les conseillers indiquent qu'ils veulent rester maîtres de l'aménagement de leur commune et qu'au minimum, un référent de la commune devra participer à l'élaboration de ce PLUi. Ils demandent que les options en matière d'urbanisme, d'habitat et d'environnement concernant notre commune soient discutées et validées en conseil municipal.

Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas s'opposer à la mise en place de ce PLUi sur le territoire de la CCBR.

Elaboration du plan de la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été décidé en 2016 de mettre en place un plan de la commune à l'angle de la route de La Ville Basse. Il indique que le support a été livré et qu'il convient d'élaborer ce plan. Monsieur Le Maire présente une esquisse à compléter en fonction des avis et des souhaits des conseillers. Le projet est examiné et les différentes demandes prises en compte. Monsieur le Maire et Karine LEMUR se chargeront de rencontrer un imprimeur pour la réalisation de ce plan.

Comptes rendus des délégués siégeant en commission à la CCBR ou aux syndicats intercommunaux.

Ce point n'a fait l'objet d'aucun compte rendu.

Fin de la séance à 21h30.

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal <i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal <i>ABSENT EXCUSÉ</i>	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal
Philippe SIRET, Conseiller municipal	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale	